

# MESSAGE CULTURE 2021-2024

En consultation jusqu'au 20 septembre 2019

## POSITIONNEMENT ARTOS

### Résumé

**artos** - association romande technique organisation spectacle - a été constituée en 1996 par les professionnels des métiers du spectacle (responsables de lieux d'accueil et de création, techniciens de spectacle, administrateurs).

Depuis bientôt 25 ans, l'association assure le rôle de plateforme d'échange, d'information et de conseil au service de ses 350 membres, individuels et structures, et met tout en œuvre pour leur assurer des formations de qualité, la reconnaissance de leur métier et un appui dans la réalisation de leurs projets.

Le domaine culturel en Suisse romande ne cesse de se déployer et son importance dans le développement économique et social de la Suisse est certaine. [La Suisse romande](#) a un rôle phare à jouer dans la politique culturelle fédérale, mais elle est malheureusement trop souvent peu ou pas consultée par les organismes fédéraux.

De plus, notre lien direct avec les professionnels du terrain nous fait malheureusement constater qu'une grande partie des professionnels du domaine culturel romande vivent dans [la précarité](#), malgré la qualité de leur formation.

Ces deux thèmes préoccupent notre association et c'est pourquoi **artos** vous transmet le commentaire suivant sur le message culture de l'OFC 2021-2024, actuellement en consultation.



Mathieu Obrist, Président



Carmen Bender, Secrétaire générale

## CONDENSÉ (p. 2)

---

L'investissement à hauteur de 0,3% du total des dépenses de la Confédération dans la culture semble être totalement dérisoire, ne serait-ce que par rapport à l'importance des principaux axes d'actions retenus (la « *participation culturelle* », la « *cohésion sociale* » et la « *création et innovation* »), aux multiples bénéfices qui en découlent ainsi qu'au vu des ambitions des projets présentés dans le message culture 2021-2024.

Il paraît nécessaire de favoriser de manière bien plus ambitieuse le *partage de la culture* si riche et diversifiée de ce pays, d'en valoriser les multiples expressions, qu'elles soient traditionnelles ou contemporaines, et d'encourager la participation culturelle avec plus de vigueur et surtout de moyens.

Il est essentiel de soutenir plus fortement la culture dans son rôle d'aide à la *cohésion sociale* afin d'inciter le dialogue et de préserver la stabilité de notre société. Dans ce rôle, la culture complète parfaitement les formations scolaires, professionnelles et académiques et aide chaque personne qui en consomme à développer sa capacité personnelle à communiquer, à juger et à s'exprimer. Elle joue un rôle clef dans la formation de l'identité de ses habitants, dans leur ouverture d'esprit et dans le respect mutuel qui en découle.

La *création et l'innovation* sont largement soutenues dans le domaine académique, il est fondamental qu'elles le soient davantage dans le domaine artistique afin que les conditions de recherche ne soient plus restreintes par le manque de moyen et que ceux qui créent et innovent puissent aussi vivre de leur métier.

Ces éléments reflètent les conditions de base de la qualité de vie des habitants de ce pays et de l'équilibre d'une nation.

Afin de concrétiser les ambitions élevées qui découlent des lignes directrices présentées dans le message culture 2021-2024, il nous apparaît indispensable d'augmenter significativement les moyens financiers qui y sont attribués.

De plus, des moyens largement insuffisants confinent les professionnels du milieu culturel dans la précarité. Certains professionnels possédant un niveau de formation de degré tertiaire, équivalant à celui de scientifiques, de professeurs, d'experts ou d'autres métiers très reconnus, ne dépassent que rarement un niveau de vie convenable ; certains font même encore trop souvent partie des personnes vivant sous le seuil de pauvreté en Suisse.

Le combat contre la précarité des professionnels du monde culturel devrait être un axe d'actions supplémentaire et prioritaire dans l'encouragement en matière culturelle.

Au vu de ce qui précède, **artos** recommande que les ressources financières allouées au message culture correspondent à **1% des dépenses de la Confédération**. Cette augmentation massive du financement de sa politique culturelle permettrait à la Confédération de se donner les moyens de ses ambitions et d'éviter que son message ne reste « lettres mortes ». Cela contribuerait également à sortir de la précarité un pan important des acteurs culturels, sans lesquels la mise en œuvre de la politique culturelle de la Confédération ne pourrait tout simplement pas se faire.

## 2.1.1 LA RELÈVE (p. 15)

---

**artos** salue les mesures et projets de promotion de la relève présentés afin d'atteindre l'objectif de positionner durablement les jeunes artistes aux niveaux national et international.

Nous relevons cependant l'importance d'y ajouter les trois sujets de réflexion suivants :

### 1er sujet :

#### Limite d'âge pour bénéficier des dispositifs d'aide à la relève

**La limite d'âge de 35 ans est trop limitative** et peut s'avérer discriminative dans le domaine de la mise en scène et de la chorégraphie notamment. En effet, nombre d'artistes font une carrière d'interprète avant de porter des projets en qualité de metteur/metteuse en scène ou de chorégraphe.

**artos** propose :

→ La suppression ou l'augmentation de la limite d'âge.

→ La mise en place d'autres critères (nombre de productions professionnelles réalisées, par exemple).

### 2e sujet :

#### Manque de cohérence entre la multiplication des jeunes structures de production et le financement y relatif

Le nombre de structures de production de Suisse romande croît très rapidement alors que les financements s'y rapportant ne suivent pas le même taux de croissance. Le fait que toujours plus de structures bénéficient d'un montant global de subvention quasiment fixe ne peut aboutir à une situation saine et pérenne.

**Se pencher sérieusement sur la question de la corrélation entre le montant total de subventions alloué et le nombre de compagnies en quête de financement devrait être une priorité.**

### 3e sujet :

#### Travail administratif trop pesant pour les compagnies

Pour la création d'un projet, les artistes émergents fondent généralement une structure de production, soit une compagnie sous forme d'association sans but lucratif (ASBL), pour pouvoir le financer et engager une équipe artistique, administrative et technique.

La création d'une structure de production requiert des compétences pointues dans des domaines divers tels que la gestion financière, la gestion RH, le secrétariat, le marketing, la gestion de projet, la communication, la production, les relations publics et médias ainsi que la diffusion. Ces activités purement administratives ne correspondent pas avec le métier de base de l'artiste et ne devraient pas faire partie de son cahier des charges.

Le temps passé à créer des dossiers et à assurer ces tâches administratives est complètement disproportionné par rapport au temps qu'il leur reste pour la création artistique, qui devrait pouvoir rester leur préoccupation professionnelle principale.

Malheureusement, le manque de moyen ne leur permet pas d'engager des professionnels de l'administration et les oblige à devoir assumer, seuls, l'entier du travail de gestion et les risques financiers qui en découlent.

Les jeunes artistes n'arrivent finalement qu'à se verser un salaire dérisoire pour leur travail artistique et leur travail administratif n'est souvent pas rémunéré. Ils débent alors leur vie professionnelle dans une précarité certaine.

**Il serait judicieux de décharger les jeunes artistes (et les artistes d'expérience) des préoccupations purement administratives pour leur permettre de se concentrer sur leurs compétences et responsabilités artistiques.**

**artos** propose les pistes suivantes :

→ Inciter les théâtres à porter les productions des artistes émergents.

→ Soutenir les structures de production professionnelles à même de porter les projets de plusieurs artistes.

→ Soutenir les structures de soutien et de conseils aux professionnels du domaine culturel.

→ Augmenter les subventions afin que les artistes puissent engager des professionnels de l'administration, de la production et de la diffusion.

## 2.1.2 CRÉATION ARTISTIQUE (p. 15)

---

**artos** félicite les divers encouragements à la création artistique et aimerait apporter un complément sur le point « *revenu et rémunération des acteurs culturels* ».

Le manque de réglementation des rapports de travail est en effet l'une des causes de la précarité des artistes et des techniciens et du fait que dans leur grande majorité les professionnels de la scène ne vivent pas convenablement de la pratique de leur métier. Nous relevons également le fait que les recommandations existantes en matière d'honoraires ne sont que très rarement respectées par les organisateurs et les structures d'accueil, de création et production.

### Ajout de la condition stipulant de se conformer aux directives des associations faitières et associations professionnelles régionales.

Nous saluons le fait qu'« à partir de 2021, l'OFC et Pro Helvetia assortiront leurs aides financières d'une condition stipulant que les bénéficiaires d'aide financière doivent se conformer aux directives des associations faitières respectives en matière de rémunération des acteurs culturels ».

Cependant, **le maintien et le respect des spécificités régionales sont essentiels** dans notre pays aux réalités si diversifiées.

C'est pourquoi **artos** souhaiterait que :

→ Les recommandations des associations professionnelles **régionales** soient également prises en compte.

### Réajustement du montant des subventions accordées afin que les producteurs et organisateurs puissent honorer des conditions de travail acceptables.

Le respect des salaires minimums, par un jeu de contrainte sur les bénéficiaires d'aide financière, ne peut fonctionner que si les subventions accordées sont suffisantes et que si les organisateurs achètent les productions à des prix corrects. En effet, les producteurs sont pris en étau entre les subventionneurs qui accordent des soutiens souvent inférieurs aux besoins exprimés et une partie des organisateurs qui offrent des cachets insuffisants pour couvrir les charges qui pèsent sur le producteur pour la (re)présentation de son projet artistique. Par conséquent, les bénéficiaires d'aide financière n'ont alors souvent pas la possibilité de respecter les recommandations salariales.

**artos** demande :

→ La prise en charge de la problématique salariale par l'ensemble des acteurs, soit : les producteurs indépendants, les subventionneurs, les structures d'accueil et de production ainsi que les organisateurs.

**artos** soutient pleinement l'évolution du « *soutien des personnes collaborant à des processus artistiques* » proposée.

A ce sujet, notre association ajouterait les points suivants :

→ L'encouragement aux maisons de production porteuses de projets d'artistes émergents devrait être considéré.

→ L'encouragement aux associations soutenant la branche par leur travail d'information, de formation et de conseil devrait également être considéré.

## 2.1.3 DIFFUSION, PROMOTION ET ÉCHANGES EN SUISSE (p. 16)

---

En ce qui concerne ce sujet, **artos** partage le [point de vue de la CORODIS](#) :

### Échanges et promotion

« Par tradition, les instruments existants de la Confédération sont axés sur l'encouragement des échanges culturels entre les communautés linguistiques ».

Les instruments existants pour l'encouragement des échanges culturels entre communautés linguistiques ne sont pas suffisants ou pas suffisamment efficaces. Il serait souhaitable de renforcer la circulation des œuvres d'arts vivants entre les régions linguistiques. Les statistiques de la CORODIS montrent que selon les années, entre 2% et 4% des représentations qu'elle soutient se déroulent dans une autre région linguistique du pays.

### Interculturalité

« Dans le cadre de l'axe d'action Participation culturelle », la fondation Pro Helvetia s'est attaquée au cours de la période d'encouragement 2016 à 2020 aux défis de la société interculturelle et de ses effets sur la création culturelle professionnelle. À cet effet, Pro Helvetia a mis au point, d'entente avec les villes et les cantons, un catalogue de différentes mesures destinées à sensibiliser les acteurs culturels au thème et à ses défis, à édifier des réseaux et à mettre en œuvre des actes concrets de promotion et des projets pilotes. »

Ce point semble important en effet, mais la formulation du thème puis des défis et mesures envisagées pour y remédier reste absconse. Qu'entendons-nous par « effets de la société interculturelle » ? Parlons-nous de favoriser l'accès au marché de la culture à des formes d'expression artistique issues de communautés d'origine étrangère ? Parlons-nous de former/sensibiliser les curateurs aux expressions artistiques issues de communautés d'origine étrangère ? Parlons-nous d'accès à la culture (pratique culturelle) pour ces personnes issues de la migration ou d'accès à des subventions ?

## 2.1.4 PRIX SUISSES (p. 16-17)

---

**artos** soutient l'unique manifestation dédiée aux prix suisses des arts de la scène, soit la fusion des Prix suisses de la danse et des Prix suisses de théâtre. Le fait d'y ajouter les arts circassiens, le théâtre de rue, les performances et les spectacles de marionnettes est tout à fait cohérent par rapport à l'importance de ces 3 domaines.

Afin d'honorer l'ensemble des disciplines des arts de la scène, nous proposons également les catégories suivantes :

→ Prix suisses « arts circassiens », « arts en espace public », « arts performatifs » et « théâtre d'objets et de marionnettes », au même titre que « théâtre » ou « danse ».

## 2.1.5 ORGANISATIONS D'ACTEURS CULTURELS PROFESSIONNELS (p. 17)

---

Le soutien de l'OFC aux organisations d'acteurs culturels professionnels est absolument indispensable.

Cependant, se concentrer seulement sur les **organisations d'envergure nationale** n'est porteur que de peu de sens, car le résultat obtenu est de ne soutenir que des organisations très majoritairement basées à Zurich (9 sur 10 organisations soutenues sont basées à Zurich). Les autres régions linguistiques se sentent mises de côté et les besoins spécifiques s'en trouvent gommés.

De plus, **la réduction par fusion** du nombre d'organisations soutenues est contreproductive si elle ne permet pas de reconnaître et de composer avec les particularités propres à chaque région linguistique. La concentration des organisations soutenues par l'OFC à Zurich n'offre aucune garantie quant à la sauvegarde des particularités propres au fonctionnement culturel des autres régions linguistiques.

La réalité des acteurs culturels et du fonctionnement des arts vivants de chaque région linguistique diffère très fortement d'une région à une autre. L'objectif de ces fusions ne semble malheureusement pas être au service des acteurs culturels, mais paraît répondre uniquement au besoin de simplification ou de réduction du nombre d'associations à soutenir.

**La fusion, sans objectif ciblé au réel profit du milieu culturel, ne devrait pas devenir une finalité.**

Suite à ces constats, **artos** propose :

- Un élargissement du soutien de l'OFC aux organisations qui jouent un rôle phare dans les régions linguistiques et dont la contribution ne peut pas être fournie depuis Zurich.
- Permettre aux associations régionales une meilleure implication dans les dialogues culturels nationaux.

De plus, soutenir les organisations engagées dans l'amélioration des conditions de création n'a du sens que si la diffusion est également soutenue. Trop de compagnies et de créateurs créent un projet artistique pour ne l'exploiter que quelques fois, faute de moyens suffisants alloués pour la tournée.

**Le soutien à la création devrait s'élargir et être accompagné du soutien à la diffusion.**

Dans ce sens, **artos** propose :

- Une ouverture des conditions de soutien aux organisations engagées dans l'amélioration des conditions de création et de diffusion de leurs membres.

## 2.2 DIFFUSION DE LA CULTURE SUISSE À L'ÉTRANGER ET ÉCHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX (p. 17-19)

---

### Compétitivité internationale (p. 18)

**artos** est persuadée que l'encouragement de la Confédération à la diffusion à l'étranger reste indispensable. Une augmentation de ces moyens est nécessaire pour permettre aux artistes de percevoir une rémunération convenable même lorsqu'ils se produisent dans des régions avec une situation économique plus faible qu'en Suisse.

S'il reste difficile pour les compagnies suisses de s'exporter, il est également compliqué de résister à la concurrence européenne présente sur le marché suisse. En effet, les compagnies suisses se trouvent en concurrence avec des compagnies européennes qui ne pratiquent pas les mêmes salaires et peuvent ainsi proposer des cachets bien plus bas.

**artos** soutiendrait l'idée de :

- Augmenter les moyens attribués aux artistes suisses pour les tournées à l'étranger.
- Rendre obligatoire le respect des directives salariales en vigueur, pour toutes prestations dans le milieu culturel sur le sol suisse, y compris pour les compagnies étrangères.

### 2.3.3 ARTS DU SPECTACLE (p. 22-24)

---

Nous partageons le constat d'un déséquilibre entre les moyens publics investis dans la production des œuvres et ceux consacrés à leur exploitation. Nous pensons nécessaire d'augmenter les moyens dévolus à la diffusion et à l'exploitation des œuvres.

Favoriser l'amélioration des conditions d'exploitation et de diffusion permettra d'exploiter plus longtemps chaque œuvre créée.

**artos** propose de :

- Favoriser une cohérence entre la production et la diffusion afin d'éviter une multiplication démesurée d'œuvres qui ne tourneront malheureusement jamais.

## Echanges en Suisse (p. 23)

Nous partageons sur ce point [le positionnement de la CORODIS](#) :

Nous partageons le **constat des difficultés de diffusion** du théâtre parlé dans les autres régions linguistiques et du manque de lieux d'accueil en Suisse pour la danse et le cirque contemporain.

Nous approuvons l'**augmentation des moyens dédiés à la traduction et au surtitrage** des œuvres, pour favoriser leur diffusion entre les régions linguistiques.

Nous pensons nécessaire de trouver le moyen de favoriser la promotion des artistes entre les régions, **d'encourager les rencontres interrégionales** du type « Salons d'artistes » qui permettent à des artistes et à des programmeurs de se rencontrer ; d'encourager des dispositifs du type « Fonds des programmeurs » de RESO qui favorisent les conditions de production et assurent une première exploitation des spectacles au niveau national.

Nous approuvons le **soutien au travail de diffusion qui nécessite un engagement dans la durée** et est pour le moment mal rémunéré, si bien que les professionnels abandonnent rapidement. Il est important d'encourager le développement de ces compétences en permettant aux professionnels de vivre de ce métier.

Nous partageons le constat que les fonds **d'encouragement aux tournées internationales, au renforcement de la compétitivité internationale des producteurs et à la visibilité des artistes suisses dans les plateformes** internationales leur permettant d'accéder à de nouveaux territoires de diffusion doivent absolument être augmentés de manière significative.

## 2.3.5 MUSIQUE (p. 25-27)

---

**artos** relève le manque de moyen que subit le domaine musical, en particulier le domaine de la musique actuelle.

Un soutien plus conséquent aux festivals de taille moyenne est indispensable, car leur existence dépend souvent largement du bénévolat. Malencontreusement, les valeurs du bénévolat – aussi louables soient-elles – qui imprègnent la philosophie des structures qui y ont recours ont bien souvent tendance à être reportées sur les professionnels. Il en résulte un effet pervers induit par des messages implicites du type « sans don de votre temps, le festival ne peut survivre ». L'intégration de ce genre de notion dans le champ professionnel pousse les salariés à accepter qu'une partie de leur travail ne soit pas rémunérée ou à renoncer à un juste salaire, ceci afin de contribuer à la pérennité de la structure qui les emploie. Au final, cette situation exerce une pression à la baisse sur les salaires, précarise les employés impliqués et impacte par mimétisme l'ensemble de la branche, entraînant une forme sous-enchère salariale.

Si la diffusion internationale est essentielle pour les musiciens et techniciens de groupe de musique, un soutien pour la diffusion nationale et régionale est tout aussi important.

Suite à ces constats, **artos** propose de :

→ [Soutenir plus fortement les festivals qui accueillent des groupes de musique suisse.](#)

→ [Soutenir plus fortement les groupes de musique suisse, en encourageant non seulement la création musicale, mais également la diffusion.](#)

## 3.2 LOI SUR LE CINÉMA (p. 45-47)

---

*art. 24a et 24b (p. 46)*

**artos** partage le point de vue de la SSA sur le sujet.

**artos** salue l'obligation faite aux diffuseurs de respecter un quota de 30% de films européens pour les catalogues en ligne (art. 24a).

**artos** soutient également la proposition d'élargir l'obligation de réinvestissement dans la production audiovisuelle suisse pour les entreprises qui proposent des films en ligne (art. 24b P-LCin).

De plus, **artos** propose que cette obligation de réinvestissement s'étende aux plateformes de partage de vidéos et aux médias sociaux.

## 4.2. PRO HELVETIA (p. 51-53)

---

*4.2.1 Priorités nécessitant des ressources supplémentaires pour le crédit-cadre 2021-2024 (p. 51)*

Nous partageons sur ce point le positionnement de la CORODIS :

L'augmentation de 300'000 francs par an pour financer les mesures concernant l'accès au marché et la compétitivité internationale est insuffisante, considérant l'ambition formulée d'élargir les mesures actuelles à une autre discipline (la musique) et à d'autres régions géographiques.

La somme de 300'000 francs représente 15 soutiens d'un montant de 20'000 francs. Il n'est pas réaliste de considérer que ce montant va permettre d'étendre les mesures actuelles. Il est probable que le résultat se révèle être un moins bon soutien pour tous que celui qui existe actuellement.

Une augmentation plus massive est souhaitable pour que les mesures puissent avoir de l'effet et que le montant soit cohérent avec l'ambition exprimée.

## ARTS EN ESPACE PUBLIC

---

**artos** soutient pleinement la demande de la FARS pour une reconnaissance fédérale des arts en espace public.

Malheureusement, les arts de la rue sont trop souvent négligés, bien qu'ils permettent de toucher une population qui ne se rend pas forcément dans des lieux dédiés à la culture et qu'ils concernent une multitude de professionnels et de compagnies.

Mentionner clairement les arts en espace public dans le message culture serait le signe tangible d'une reconnaissance largement méritée.

La qualité du travail des artistes de rue et leur capacité à toucher un si large et nombreux public devraient largement suffire pour leur dédier une place à part entière dans le monde culturel.

L'inclusion des arts en espace public dans les Prix suisses va dans ce sens et nous saluons cette évolution.